

ACCORDS DE NICE POUR LE CLIMAT

Métropole Nice Côte d'Azur



Si les défis écologiques actuels sont colossaux et d'ordre planétaire, une grande partie des solutions se situent au sein des villes et des initiatives d'acteurs locaux. Autorité organisatrice de la transition écologique sur son territoire, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée dans des objectifs climatiques ambitieux, à travers son dernier Plan Climat 2025 notamment.

Membre de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, elle renouvelle régulièrement son adhésion et sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

IMPLIQUER les concitoyens et les entreprises dans la transformation de nos systèmes sociaux et économiques.

AGIR, maintenant et ensemble, pour prendre les devants et accélérer la transition nécessaire.

TISSER UN RÉSEAU pour nous inspirer mutuellement.

Dans cet élan de mobilisation, la Métropole Nice Côte d'Azur propose aux citoyens et entreprises de son territoire d'aligner leurs efforts et de s'engager dans un certain nombre de bonnes pratiques en signant ces Accords de Nice.

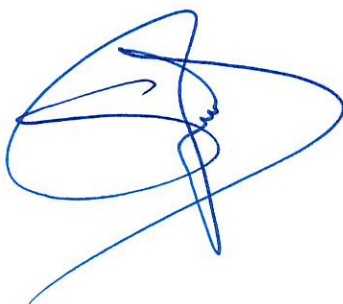
01 OCTOBRE 2021



Nous nous engageons à faire notre part en entreprenant les actions suivantes :

- **Se fixer des objectifs** de réduction de nos émissions carbone, en cohérence avec l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, et de nos consommations énergétiques, définir des temporalités précises et une feuille de route, réaliser notre bilan carbone et **mesurer notre progression**, intégrer des critères énergétiques et d'empreinte carbone dans nos achats ainsi que dans nos fonctionnements quotidiens, analyser nos dépenses au regard des enjeux climatiques en établissant notre budget climat ;
- **Réaliser un diagnostic de nos bâtiments et engager des travaux de rénovation** visant des niveaux de performance énergétique et environnementale suffisants ;
- **Convertir notre flotte de service en véhicules bas-carbone, proposer des dispositifs incitant nos salariés à se déplacer en modes actifs**, en covoiturage et en transports en commun, en développant les infrastructures associées, dont des équipements vélos ;
- **Former nos salariés aux enjeux de la transition écologiques et de la santé environnementale**, les encourager aux écogestes et soutenir leurs initiatives vertueuses ;
- **Relayer le Plan Climat** de la Métropole et y inscrire un de nos projets phares ;
- **Désartificialiser et végétaliser** nos espaces extérieurs (et intérieurs), **protéger la biodiversité** et **améliorer le paysage sonore** de nos activités ;
- **Limitier nos consommations en eau** et encourager les habitudes et équipements limitant **le recours à la climatisation** ;
- **Proposer des menus « bas-carbone », biologiques et en circuits-courts** dans notre restauration collective et développer des actions visant la réduction du gaspillage alimentaire ;
- **Encourager l'Économie Sociale et Solidaire et favoriser l'emploi local** ;
- **Restructurer nos activités**, que ce soit dans une démarche d'écologie industrielle, d'éco-conception ou d'économie circulaire, afin de **les rendre soutenables et résilientes**.

Signatures



Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

....